

CA Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique

RNCP24598 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	133, 333t, 333v
Formacode(s)	45073, 44542
Code(s) ROME	K2105
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON	19693133100017	Former et organiser l'évaluation
CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS	19753495100037	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

DESCRIPTION DES EMPLOIS ET ACTIVITES VISES :

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude est chargé d'un enseignement dans sa spécialité qui se fonde sur un parcours artistique attesté, la maîtrise des référents culturels et une solide expérience professionnelle.

Enseignant confirmé, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves ou des étudiants. Il est en capacité, dans sa spécialité, de définir des orientations pédagogiques globales, de structurer des parcours professionnalisants, d'accompagner des projets personnels d'élèves ou d'étudiants.

Il est tenu de reconsidérer en permanence ses repères et d'enrichir ses compétences par une pratique artistique ou une démarche de recherche personnelle et par une formation continue.

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut assurer des activités d'éveil et d'initiation, l'apprentissage initial à destination des amateurs aussi bien que la préparation pré-professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle continue dans son domaine de spécialité.

Il suscite et accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, y compris celle des adultes, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Sa connaissance des réseaux professionnels et des partenaires territoriaux lui permet de participer à la réalisation

d'actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

S'il le souhaite, il peut travailler en collaboration avec des artistes ou des institutions relevant des différents secteurs du spectacle vivant ou enregistré, voire conduire des projets avec des partenaires d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture, etc.) ou d'autres secteurs (enseignement général, recherche, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, etc.), dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il est appelé à siéger au sein de jurys d'évaluation d'élèves et de recrutement de professeurs.

En complément de sa charge d'enseignement et d'encadrement, il peut s'il le souhaite faire bénéficier la structure de ses compétences particulières en contribuant à sa vie artistique, culturelle et pédagogique.

Dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois, il peut exercer des activités artistiques, pédagogiques, de recherche, ou relevant de l'action culturelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Description des activités et des compétences correspondantes évaluées et attestées :

I – ENSEIGNER

1. Maintenir un haut niveau de pratique musicale

- A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales :
- Maîtriser et entretenir une pratique musicale
- Maîtriser un répertoire (patrimoine, création) très large et représentatif de sa discipline principale et des spécificités qui lui sont liées
- Soutenir ses conceptions artistiques
- Rechercher et, le cas échéant, créer de nouveaux répertoires
- B. Développer sa culture musicale et professionnelle
- Se tenir informé de l'actualité musicale et artistique
- Être sensibilisé à d'autres arts
- Situer sa pratique dans un contexte historique, social, économique, anthropologique
- Avoir des connaissances élémentaires selon la discipline en organologie, anatomie, physiologie de la voix
- Faire évoluer sa pratique en fonction des formes de production artistiques nouvelles
- Posséder des outils d'investigation diversifiés (musicologie, analyses, collectage NTIC...)
- Développer, le cas échéant, une pratique complémentaire
- Analyser les éléments constitutifs de la musique et les transposer dans son projet pédagogique

2. Transmettre

- A. Adapter son projet pédagogique aux situations d'enseignement
- Identifier les pratiques artistiques personnelles, les forces et les ressources des élèves
- Adapter sa pédagogie à des publics de différents niveaux, âges, profils et projets
- Définir les objectifs pédagogiques en fonction des différents contextes d'enseignement
- B. Accueillir, observer, évaluer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
- Analyser les situations d'apprentissage
- Appréhender le parcours des élèves et évaluer leurs acquis
- Appréhender les motivations et les projets des élèves
- C. Construire et mener des séances d'apprentissage
- Enseigner à des élèves de l'ensemble des cycles sur l'intégralité du cursus de l'enseignement initial
- S'appuyer sur son expérience et celle des autres enseignants en mobilisant au besoin des ressources en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, psychopédagogie...)
- Varier les dispositifs d'apprentissage en fonction des objectifs pédagogiques
- Exploiter la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers, etc.
- Mettre en œuvre une pédagogie de projet
- Structurer les séquences d'apprentissage
- Élaborer des outils adaptés
- Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'innovation
- Solliciter et exploiter les réactions et les propositions des élèves
- Aider les élèves à développer leur écoute musicale (écoute de soi, de l'autre, de soi au sein du groupe)

- Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève
- Intervenir musicalement pendant la séance
- Utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments du patrimoine musical et de la culture (selon les cas, littéraire, chorégraphique, du domaine des arts visuels ou de l'architecture...)
- Formuler des propositions, des consignes
- Étayer son propos pédagogique à partir d'une analyse de la musique
- D. Dispenser un enseignement qui s'inscrit dans la durée
- Assurer la formation des élèves sur l'intégralité du cursus de l'enseignement initial, seul ou en collaboration avec d'autres enseignants
- Rechercher ou produire un répertoire adapté aux élèves
- Faire évoluer les contenus et les modalités d'apprentissage en fonction de chaque élève et en fonction des situations
- Créer des contextes d'apprentissage diversifiés et motivants
- Varier les supports (partitions, audio, vidéo, informatique, nouvelles technologies)
- Mettre en relation les données physiques, morphologiques, posturales, physiologiques avec le geste musical
- Prendre en compte les risques physiologiques et les moyens de prévention
- Être sensibilisé à la législation sociale et aux contraintes techniques et de sécurité en vigueur dans le spectacle vivant
- E. Donner les moyens aux élèves de s'approprier l'exigence artistique
- Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique
- Exploiter la construction d'une œuvre, ou une forme musicale, et s'appuyer sur ses données essentielles
- Conduire les élèves à développer une expression et une interprétation personnelle
- Favoriser la mise en situation artistique et scénique des élèves
- Aborder une diversité de genres, styles et esthétiques, et les mettre en perspective
- Établir une connexion entre pratique musicale et les autres arts de la scène
- Favoriser l'ouverture à tous les arts et y rechercher des références dans des esthétiques diverses
- Développer chez les élèves l'aptitude à construire une analyse critique
- Mettre au service de sa pédagogie son expérience d'artiste, et une bonne connaissance de l'actualité musicale
- F. Développer l'autonomie des élèves tout au long du cursus
- Favoriser le développement de l'expression de la personnalité et de la sensibilité des élèves
- Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité
- Susciter l'autoévaluation
- Développer l'esprit critique des élèves
- Développer les capacités de travail personnel des élèves, en situation individuelle et en groupe
- Aider les élèves à se constituer un patrimoine artistique personnel
- Rendre les élèves acteurs de leur progression
- Rendre les élèves acteurs de projets artistiques
- Amener les élèves à concevoir leurs projets artistiques
- Préparer les élèves aux réalités de la scène et, le cas échéant, de la filière professionnelle

3 - Evaluer et orienter

- A. Suivre l'avancée des acquisitions
- Dégager des indicateurs de progression technique et artistique des élèves
- Définir des objectifs d'apprentissage avec les critères qui permettent de mesurer leur degré de réalisation
- Établir un constat d'évolution des comportements et des acquisitions en adéquation avec les profils et les niveaux de chaque élève
- Dans l'évaluation, prendre en compte l'ensemble des paramètres allant du global au détail, dans tous les champs d'apprentissage (compétences, connaissances, comportement)
- B. Conseiller
- En fonction de leurs acquis et de leur progression, orienter les élèves au fil de leur apprentissage
- Connaître les parcours de professionnalisation et leur évolution
- Conseiller les élèves et, le cas échéant, les accompagner dans leur choix professionnel, en lien avec l'équipe pédagogique

II - ETRE ACTEUR DU PROJET D'ETABLISSEMENT

1. Etre acteur du projet d'établissement dans sa dimension pédagogique et artistique

- A. Participer à la conception et à la réalisation du projet d'établissement
 - Inscrire son activité dans le projet d'établissement
 - Participer à l'élaboration du projet d'établissement
 - Participer à sa mise en œuvre et à son évaluation en relation avec le directeur, les autres enseignants et les autres acteurs du projet
 - B. Travailler en équipe
 - Coordonner un département ou une équipe pédagogique
 - Coordonner un projet artistique
 - Organiser et animer des réunions
 - Assurer le suivi et rendre compte, au besoin par écrit, des travaux d'une équipe
 - Susciter et nourrir une réflexion pédagogique
 - C. Communiquer
 - Communiquer sur sa démarche pédagogique
 - Relayer auprès des élèves et des parents toute information utile
 - Expliciter aux élèves et aux parents les orientations et les enjeux du projet d'établissement
 - D. Conseiller et proposer
 - Apporter ses conseils pour l'achat de documents, supports et matériel
 - Apporter ses conseils pour la gestion du parc instrumental (achat, entretien)
 - Proposer des partenariats
 - Proposer des intervenants artistiques et pédagogiques
2. Etre acteur du projet d'établissement dans sa dimension territoriale
- A. Développer les relations avec des publics diversifiés
 - Identifier les publics dans toutes leurs caractéristiques
 - Développer une connaissance des réseaux amateurs et de l'environnement professionnel du spectacle vivant
 - S'inscrire dans les partenariats du lieu d'enseignement, tels que l'Éducation Nationale et le monde associatif
 - Concevoir et mettre en œuvre des actions de rencontre avec différents publics
 - Participer à des actions ponctuelles de sensibilisation (interventions aux côtés d'un médiateur extérieur)
 - Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur (conseils à des associations, travail en partenariat, etc.)
 - B. Participer à une réseau territorial
 - Participer à un réseau en fonction du rayonnement de l'établissement
 - Participer à des instances de réflexion, des commissions ou des comités divers

III - S'APPUYER SUR LA RECHERCHE POUR DEVELOPPER SON ACTIVITE ARTISTIQUE ET PEDAGOGIQUE

1. Produire et formaliser une recherche :

- Mener une recherche, la mettre en forme et communiquer les résultats de sa recherche
- - Connaître les centres de ressources, savoir analyser et exploiter les sources documentaires
- - Pratiquer une langue étrangère en association à des travaux de recherche
- - Disposer d'outils méthodologiques et les appliquer à son domaine de recherche
- - Exploiter un champ de savoirs ou d'expériences pour élaborer des connaissances nouvelles
- - Proposer des applications, ou produire des analyses de pratiques et de leurs modes de transmission

2. Concevoir un projet pédagogique

- Concevoir et organiser sa réflexion pédagogique
- Concevoir la formation des élèves sur l'intégralité du cursus de l'enseignement initial, de l'éveil au préprofessionnel
- Favoriser, selon les contextes, une approche interdisciplinaire
- Appréhender les stades du développement de l'enfant et de l'adolescent, et le cas échéant, de l'adulte
- Se référer aux sciences de l'éducation et à l'analyse des modes de transmission
- Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique
- Rédiger un projet pédagogique, en justifier les orientations

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude enseigne principalement dans les structures suivantes :

- - les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales et notamment dans les troisièmes cycles. Dans ce cadre, les cycles à vocation d'orientation professionnelle dans une discipline donnée requièrent au moins un enseignant titulaire du certificat d'aptitude.
- - les structures d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, publiques (conservatoires nationaux supérieurs, établissements supérieurs habilités ou accrédités par le ministère chargé de la culture) ou privées (centres de formation habilités à dispenser la formation au diplôme d'État de professeur de danse, écoles habilitées à délivrer la formation au diplôme national supérieur professionnel, notamment) ;
- - les autres écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

Il peut également être employé par le ou les ministère(s) en charge de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur pour dispenser dans leurs établissements des enseignements relevant de sa spécialité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut être fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique, salarié du secteur privé, travailleur indépendant ou gérant d'une entreprise.

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales :

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut accéder au cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique par voie statutaire (le CA de professeur est le diplôme requis pour l'accès au concours externe du grade).

Le professeur territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants, constituée de professeurs et/ou d'assistants territoriaux d'enseignement artistique, pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il peut exercer les fonctions de professeur chargé de direction d'un conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal. Il peut également exercer les fonctions d'adjoint au directeur d'un conservatoire à rayonnement départemental ou régional.

Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire à exercer la fonction de directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique, notamment par voie de concours.

Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales :

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, expériences, compétences et renommée présentés.

Dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Diplôme sanctionnant des études pédagogiques et artistiques, appuyées sur une démarche de recherche personnelle, le certificat d'aptitude peut être un élément favorable au recrutement en tant que professeur associé ou invité, ou en tant que chargé d'enseignement.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Activité non réglementée

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury de l'évaluation terminale est présidé par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude de professeur de musique ou son représentant. Outre son président, il comprend au moins :

- - un enseignant musicien d'un autre établissement d'enseignement supérieur ou un enseignant titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique ou titulaire dans les cadres d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;
- - un directeur titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur ou appartenant au cadre d'emplois des directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique en musique, danse, théâtre ;
- - deux personnalités qualifiées dont l'une est désignée sur proposition du directeur en charge de la direction générale de la création artistique.

Au moins un des membres du jury est un spécialiste de la discipline, et le cas échéant du domaine et de l'option, sollicités par le candidat.

La liste des membres du jury est arrêtée par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Composition identique à celle décrite au paragraphe "Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant"

COMPOSITION DU JURY — VAE

DISPOSITIF VAE

Le jury de validation des acquis de l'expérience du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique chargé de se prononcer sur les demandes de validation des acquis de l'expérience est présidé par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le diplôme, ou son représentant. Outre son président, il comprend au moins :

- - un maire, ou un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale, ou un élu d'une collectivité territoriale dans le ressort de laquelle se situe un conservatoire classé par l'État, ou son représentant qu'il désigne,
- - un professeur titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique dans la discipline sollicitée par le candidat ou un professeur appartenant au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique dans cette même discipline, en fonction dans un conservatoire classé,
- - une personnalité qualifiée.

Au moins un des membres du jury est un spécialiste de la discipline, du domaine, le cas échéant de l'option, sollicités par le candidat.

La liste des membres du jury est arrêtée par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique. Des examinateurs spécialisés peuvent être désignés par le directeur de l'établissement pour participer avec les membres du jury à l'évaluation des épreuves. Ils ont une voix consultative.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38354

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNSMD de Paris

CNSMD de Lyon

Ministère de la culture et de la communication - annexes de l'arrêté du 29 juillet 2016 - Bulletin officiel n° 261 - pages 34 à 49

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24598/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	18
Montant total engagé	24 930 €
Coût moyen par dossier	1 385 €
Durée moyenne	4 h
Période	05/2020 – 06/2023
France compétences	79 %
Reste à charge titulaire	21 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.